



**PROGRAMME DE COOPERATION
ITALIE FRANCE MARITIME 2014-2020**

**RÉSUMÉ du
Rapport de mise en œuvre annuel
Années 2014 et 2015
(Version du 10/05/2016)**

Le premier Rapport de mise en œuvre “Annuel” (RAA) du PC Italie France Maritime 2014-2020 fournit une représentation des activités actées sur le Programme durant 2014 et 2015, en se conformant au modèle établi dans l’Annexe X du Règlement d’exécution (UE) 207/2015. Ce modèle présente d’importantes nouveautés par rapport à la structure des RAE de la programmation 2007-2013, nouveautés qui, en substance, reflètent l’approche stratégique qui caractérise le mémorandum pour les Fonds SIE 2014-2020, conçus comme instruments de financement à orienter prioritairement vers l’obtention des objectifs d’Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Un accent particulier est placé, dans la perspective indiquée, sur les **indicateurs** du Programme, qui doivent rendre compte de sa capacité d’atteindre les résultats désirés associés aux objectifs spécifiques, à la lumière entre autre, des relatives réalisations, mesurées par le biais d’un *set* fourni d’indicateurs de réalisation, pour la plupart définis eux-mêmes par la norme UE (Annexe au Règlement FEDER relatif à la Coopération Territoriale Européenne).

La section 3 du RAA, consacrée à l’analyse du cours des Axes prioritaires est, non par hasard, la plus fournie avec le paragraphe 3.2 qui contient deux tableaux, préposés aux indicateurs respectivement de résultat (Tableau 1) et de réalisation (Tableau 2) pour chacune des Priorités d’investissement sur lesquelles oeuvre le PC (9 en tout) et pour l’Axe de l’assistance technique.

La place réservée aux **données financières** est mineure (paragraphe 3.4), dont les tableaux 4 et 5 son par ailleurs alimentés directement par le système de la Commission Européenne (SFC 2014) sur la base des communications inhérentes aux demandes de paiement qui sont formalisées d’ici le 31 janvier de chaque année.

A nouveau d’une grande importance, en termes relatifs, l’espace concédé à la description des **activités d’évaluation** (Section 4), dans ce cas aussi, en référence chargées de sens quant à la formulation de jugements circonstanciés quant à l’efficacité du Programme.

Indicateurs et évaluations de ce premier RAA fournissent à ce propos un cadre cognitif complètement partiel. D’un côté, tous les indicateurs sont en fait valorisés à zéro car à la date du 31/12/2015 il n’y avait pas encore de projets financés sur PC. De l’autre côté, sous le profil d’évaluation à la fin de 2015 on a préparé le Plan d’Evaluation (PdE), ensuite approuvé par le Comité de Suivi en avril 2016, tandis que les relatives activités démarreront à partir de l’année en cours.

Majeure est la portée informative des sections du RAA consacrées à la **réalisation du Programme dans son ensemble** (la seconde) et à l’illustration des **aspects qui ont influé sur les choix par les organismes préposés à la gestion du PC**, ainsi que **les mesures entreprises pour faire face à d’autres problèmes** (la cinquième).

Le contenu des susdites sections est repropocé par le biais d’une structuration qui permet mieux d’apprécier, même au-delà du cercle restreint des préposés au travail, le cours du Programme dans son ensemble, par rapport auquel le mouvement des ressources apparait de toute manière appréciable: plus de 75 millions d’euros, en considérant aussi la contrepartie et cofinancement national, correspondant à environ 38% du Plan financier.

Les ressources allouées aboutissent et obtiennent en particulier à l’émanation de deux dispositifs de réalisation, dont les éléments prépondérants forment l’objet primaire sur lequel se focalise le présent résumé, qui, pour le reste, fournit une vue d’ensemble des mesures d’organisation et de gestion, actées durant cette première période pour garantir un caractère opérationnel complet au Programme.

Au préalable, aussi dans le but de placer dans la correcte perspective les susmentionnés dispositifs de réalisation, le tableau qui suit rappelle la structure programmatique du PC approuvée par Décision de la Commission Européenne n. 4102 du 11 juin 2015.

Résumé des priorités d'investissement (PI), des objectifs spécifiques, des bénéficiaires et des typologies d'interventions du PC IFM 2014-2020

Axe	PI	Objectifs spécifiques	Bénéficiaires	Principales typologies d'intervention
1	3A	Créer de nouvelles micros et PME dans les filières liées à la croissance bleue et verte	PME et microentreprises (même sous forme d'associés), y compris les ports touristiques, les Universités, les centres de recherche publics et privés, les parcs scientifiques, les pôles d'innovation, etc...organismes publics qui oeuvrent en faveur des entreprises, des associations de catégorie ou de représentations publiques ou privées	Création de nouvelles entreprises, investissements dans celles existant déjà et activation de réseaux et cluster des micros et des PME dans les filières de la croissance bleue et verte
		Développer et renforcer les micros et les PME des filières liées à la croissance bleue et verte		
	3D	Augmenter la compétitivité internationale des micros et des PME des filières liées à la croissance bleue et verte		
2	5A	Améliorer la capacité des institutions publiques de prévenir et de gérer certains risques spécifiques de la zone dérivant du changement climatique	Organismes publics, organismes publics équivalents, administrations, centre de recherche publics et privés, universités	Développement et renforcement des systèmes conjoints et investissements dans les petites infrastructures pour la prévention des risques
	5B	Améliorer la sécurité en mer contre les risques liés à la navigation/nautisme	Organismes publics, organismes publics équivalents, administrations, centre de recherche publics et privés, universités, autorités portuaires	Investissements services et plans d'action pour le monitoring des risques, contrôle de la sécurité de la navigation
	6C	Améliorer l'action publique pour conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel	Organismes publics, organismes publics équivalents, associations pour la protection et la valorisation du patrimoine naturel et/ou culturel, administrations, universités et centres de recherche	Actions conjointes, développement de réseaux transfrontaliers et investissements dans les petites infrastructures pour la durabilité et l'accessibilité du patrimoine transfrontalier
		Accroître la protection des eaux de mer dans les ports	Organismes publics, organismes publics équivalents, administrations, autorités portuaires, gestionnaires publics et privés des ports touristiques, universités et centres de recherche, organismes gérants des zones marines protégées, capitaineries de port	Actions conjointes et investissements pour la réduction de l'impact des activités humaines sur la qualité des eaux de mer dans les ports (déchets et eaux usées)
3	7B	Développer les transports multimodaux pour améliorer la connexion avec les réseaux TEN-T	Organismes publics, organismes publics équivalents, administrations, organismes de transport public ou privé local, régional, national ou international, centres de recherche publics et privés, universités, associations de catégorie	Etudes de faisabilité et plans d'action conjoints pour les services de transport multimodaux (terrestre et maritime) et création de services innovants pour la mobilité transfrontalière

Axe	PI	Objectifs spécifiques	Bénéficiaires	Principales typologies d'intervention
	7C	Améliorer la durabilité des ports commerciaux et des plateformes logistiques en réduisant la pollution acoustique	Organismes publics, organismes publics équivalents, administrations, organismes de transport public ou privé local, régional, national ou international, autorités portuaires, centres de recherche publics et privés, universités, entreprises, associations de catégorie, Compagnie de navigation, Capitaineries de Port	Etudes, stratégies communes, investissements pour réduire et contrôler la pollution acoustique dans les ports commerciaux
		Améliorer la durabilité des activités portuaires commerciales en contribuant à la réduction des émissions de carbone	Organismes publics, organismes publics équivalents, administrations, autorités portuaires, centres de recherche publics et privés, universités, entreprises, associations de catégorie, compagnies de navigation, capitaineries de port	Etudes, plans conjoints et actions pilote pour la réduction du niveau de soufre dans les ports commerciaux et pour développer l'utilisation des combustibles à bas impact dans les ports commerciaux
4	8A	Promouvoir l'occupation en soutenant l'autoentrepreneuriat, la microentreprise et l'entrepreneuriat social dans les filières liées à la croissance bleue et verte	Entreprises individuelles et microentreprises, services pour l'emploi, centres de formation, organismes publics, associations de catégorie, syndicats professionnels, associations d'économie sociale et solidaire, organismes de formation et d'insertion	Plans d'action et réseaux de services communs ciblés pour le développement et la création de l'occupation dans les entreprises individuelles et microentreprises et entreprises sociales dans les filières bleues et vertes; parcours d'accompagnement pour les chômeurs suite à la crise des entreprises
	8 CTE	Renforcer le marché du travail transfrontalier dans les filières liées à la croissance bleue et verte	Services pour l'emploi, centres de formation, organismes publics, associations de catégorie et de métiers, chambres de commerce, syndicats, associations d'économie sociale et solidaire, organismes de formation et d'insertion	Services conjoints dans les centres/services pour l'emploi, formation conjointe et instruments de e-learning dans les filières prioritaires

Le dispositif de réalisation le plus important en termes d'entités de ressources allouées a été le "**Premier Avis** pour la présentation de projets simples, stratégiques, intégrés thématiques et territoriaux pour les Axes prioritaires 1-2-3", diffusé en décembre 2015 avec une affectation d'environ 62 millions de ressources FEDER, correspondant à 36,5% du PC, articulé de la manière suivante:

- 23,1 millions à valoir sur l'Axe 1, Priorité d'investissement 3A et 3D, pour la réalisation de projets simples visant à favoriser:
 - la création d'un réseau transfrontalier pour "l'incubation" de nouvelles entreprises et l'accompagnement de celles existant déjà oeuvrant dans le cadre des filières prioritaires repérées par le Programme (Lot 1),
 - la création de *cluster*/réseaux d'entreprises pour l'emploi d'un personnel hautement qualifié et la réalisation d'investissements visant à l'exploitation économique de l'innovation (Lot 2),
 - le renforcement de la compétitivité territoriale des entreprises dans la zone transfrontalière (Lot 3);

- 35,3 millions à valoir sur l’Axe 2, Priorité d’investissement 5A et 6C, pour la réalisation de:
 - Projets stratégiques intégrés “thématiques” finalisés à la prévention et à la gestion conjointes des risques dérivant des inondations (Lot 1) c’est-à-dire de l’érosion côtière (Lot 2),
 - Projets simples pour la création de systèmes communs de monitoring contre l’ensablement des ports (Lot 2),
 - Projets simples et projets stratégiques intégrés “thématiques i” pour la conservation, la protection et le développement du patrimoine naturel et culturel et de projets stratégiques intégrés “territoriaux” pour la mise en réseau du patrimoine historique et naturel des petites îles (Lot 3);
- 3,5 millions à valoir sur l’Axe 3, Priorité d’investissement 7C, pour la réalisation de projets simples finalisés au développement de systèmes de transports multimodaux pour la connexion des noeuds secondaires et tertiaires de la zone de coopération aux réseaux TEN-T (Lot 1).

L’autre dispositif de réalisation a été le marché public par l’intermédiaire duquel, toujours fin 2015 et à valoir sur l’Axe 5, ont été affectées les ressources nécessaires pour l’acquisition d’un **service d’assistance technique en faveur de AG** travaillant dans les champs de la “gestion et du contrôle” et de la “surveillance et du monitoring” du PC 2014-2020: 1.552.800,00 euros pour 48 mois, éventuellement augmentables avec 1.133.600,00 euros pour autant de mois.

Toujours au niveau du Programme dans son ensemble, les Sections 2 et 5 du RAA décrivent de manière synthétique le contexte dans lequel ce dernier a travaillé durant les deux premières années, les principaux problèmes relevés et les mesures adoptées pour les affronter. Ce sont bien évidemment des aspects entre eux connectés, par rapport auxquels apparaît suffisant d’attirer l’attention sur le fait que l’AG, flanqué d’autres organismes préposés à la gestion du PC, a adopté une approche pragmatique, tendant à garantir la pleine opérativité du Programme immédiatement à l’abri de la décision d’approbation de la Commission Européenne précédemment mentionnée. Durant 2015 on a pourvu de cette manière:

- À l’institution du **Comité de Suivi** et à l’approbation du relatif **règlement interne**;
- À la préparation des documents nécessaires pour la réalisation des interventions (**critères de sélection et autres dispositions se référant au premier Avis, cahier des charges technique relatif à l’appel d’offres pour le service d’assistance technique**);
- À la préparation de la **Stratégie de communication**, par la suite approuvée par le Comité de Suivi;
- À la mise au point d’une procédure tendant à assurer un correct **processus de relevé et alimentation des indicateurs** du PC;
- Aux premières **implémentations du système informatif** du Programme, finalisées en particulier à mettre à jour les caractéristiques et les fonctionnalités de celles en activité durant la période 2007-2013 par rapport aux prescriptions des nouveaux Règlements de l’UE;
- Au démarrage des travaux finalisés à la définition du **système de gestion et de contrôle** du PC, avec une attention particulière aux fonctions nouvelles ou profondément modifiées par rapport à la période précédente,
- Aux rédactions préliminaires du **Plan d’évaluation**, dont la version définitive aurait été approuvée par le Comité de Suivi en avril 2016.

En conclusion de ce résumé, on indique ci-de suite, par points, les raisons pour lesquelles certaines Sections du RAA résultent non compilées c'est-à-dire valorisées à zéro:

- comme anticipé, les tableaux du paragraphe 3.2 sont toutes valorisées à zéro en relation à l'inexistence de projets financés en date 31/12/2015;
- pour la même raison résultent à zéro les tableaux financiers du paragraphe 3.4, exception faite pour l'Axe 5 auquel a été associée une opération à couverture de toute la dotation pour les mesures d'assistance technique;
- le paragraphe 3.3, à la partie b) de la Section 5, est pertinent uniquement à partir du Rapport à présenter en 2017 car au 31/12/2015 il n'y avait pas d'éléments afin de pouvoir se prononcer quant au réalisme des objectifs/valeurs cibles fixés pour le Programme
- le Tableau 6, relatif aux frais soutenus pour les opérations réalisées tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union est valorisé à zéro car tenants et aboutissants non considérés par le PC;
- la Section 7 résulte non pertinente car au 31/12/2015 non pas été activés d'instruments financiers sur le Programme qui, en general, n'en prévoit pas l'emploi;
- la Section 8, consacrée aux Grands Projets et aux Plans d'Action Communs résulte elle aussi non pertinente car le PC n'en prévoit pas l'emploi.